

# LIMALONGES

## PROCES VERBAL

### SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MAI 2022

Le trente mai deux mil vingt-deux, les membres du conseil municipal de la commune de Limalonges, se sont réunis à 20 heures 30 dans la salle de La Mairie, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L.2121-10 du Code Général des collectivités territoriales, et sous la présidence de Madame Annette Machet, Maire

Date de convocation du conseil municipal : 24 mai 2022

**Présents** : Mesdames et Messieurs : Machet Annette, Bouyer Nadia, Deschamps Valérie, Léoment Nathalie, Hauwaert Gaëlle, Pignoux Cécile, Guillaud Philippe, Biraud Alain, Nicolas Christian, Niot Jean-Marc, Albert Nicolas

**Absents excusés** : Machy Didier (pouvoir donné à Valérie Deschamps), Stoffel Claude (pouvoir donné à Alain Biraud) Bonnisseau Milica

**Absents** :

**Secrétaire de séance** : Nathalie Léoment

***Le Procès-Verbal de la séance du conseil municipal du 3 mai 2022 est adopté à l'unanimité.***

Madame le maire propose aux membres de rajouter un point à l'ordre du jour :

« Affaires budgétaires : vote de crédits supplémentaires budget lotissement et dépréciation créances »

L'ajout de ces points à l'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

#### **Lecture courriers**

Madame le maire a reçu trois courriers qu'elle souhaite lire en début de séance et qui seront annotés dans le Procès-Verbal du 30 mai 2022.

- ✓ Courrier de la commission « bâtiments » du conseil municipal :

*A l'attention de Mme MACHET Annette, MAIRE de LIMALONGES*

*La commission bâtiment s'étonne de la démarche de Mme BONNISSEAU auprès du CAUE et de son intervention auprès de l'entreprise BETIN, concernant l'isolation de la maison locative des écoles.*

*La commission a travaillé sur ce sujet, nous avons reçu plusieurs devis et la société BETIN de CHAUNAY avait été retenue par la commission. Ce sont des professionnels du bâtiment et en tant que tel capable de nous indiquer le meilleur procédé pour cette isolation.*

*Le projet d'isolation et le devis ont été présentés au conseil municipal le 18 octobre 2021.*

*Extrait du PV :*

*Présents : Messieurs et Mesdames : Machet Annette, Bouyer Nadia, Deschamps Valérie, Niot Jean-Marc, Guillaud Philippe, Machy Didier, Albert Nicolas, Bonnisseau Milica, Léoment*

*Nathalie, Nicolas Christian, Biraud Alain Absents excusés : Stoffel Claude (pouvoir donné à Nadia Bouyer), Hauwaert Gaëlle, Pignoux Cécile Absents : Secrétaire de séance : Nathalie Léoment*

*Travaux d'isolation de la maison des écoles - Demande de subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) Vu l'article 179 de la loi n°2010-1657 du 29 décembre 2010 de finances pour 2011 portant création d'une dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) Vu les articles L 2334-32 et suivants du CGCT Vu le budget communal, Vu la délibération du 18 octobre 2021 adoptant le projet avec un plan de financement estimatif, Madame le Maire expose que le projet d'isolation de la maison des écoles située 12 rue du stade et dont le coût prévisionnel s'élève à 32 835.71€ HT soit 34 641.68 € TTC est susceptible de bénéficier d'une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR). Le plan de financement de cette opération serait le suivant : Coût total : 32 835.71 € HT TVA : 1 805.96 € TTC : 34 641.68 € DETR : 13 134.29 € CAP 79 : 8 212.00 € Autofinancement communal : 13 295.39 € L'échéancier de réalisation de ce projet sera le suivant : Début des travaux : 1er trimestre 2022 **Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité : - d'arrêter le projet d'isolation de la maison des écoles - d'adopter le plan de financement exposé ci-dessous - de solliciter une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux***

*Donc, le projet est entériné dans la plus grande transparence et n'attend plus que sa réalisation. Nous nous interrogeons sur les motivations de Mme BONNISSEAU qui après avoir voté le budget et la mise en œuvre des travaux, décide de son propre chef et sans en informer quiconque, de contacter la CAUE pour étudier ce dossier, de faire visiter les locaux occupés par des locataires et de contacter l'entreprise BETIN pour faire arrêter les travaux et tout cela, bien évidemment, sans en informer la commission !!!*

*Nous sommes effarés par ce comportement qui relève du despotisme.*

*Nous vous demandons d'adresser à Mme BONNISSEAU un rappel à l'ordre sur le fonctionnement des commissions mais également sur les règles fondamentales du respect et du travail d'autrui.*

*La commission « bâtiments »*

- ✓ Courrier de la commission « cimetièrre » du conseil municipal :

*Je viens par ce présent courrier dénoncer l'attitude de Mme Bonnisseau qui ne cesse d'avoir des propos diffamatoires. En effet , le 14 avril dernier , la commission se réunissait afin de sélectionner les devis pour la gestion informatique du cimetière. Nous avons 2 devis : celui Horizon Cloud Villages demandé par la mairie et celui d'Ukko demandé par Mme Bonnisseau.*

*Avant cette réunion , Mme Bonnisseau, qui ne pouvait être présente, m'a envoyé un mail nous accusant moi et les autres membres de la commission d'avoir des intérêts personnels à faire travailler Horizon Cloud Village et de vouloir faire passer de force leur devis.*

*Deschamps Valérie*

✓ Courrier de Monsieur Claude Stoffel – conseiller municipal (à titre personnel)

*Courrier transmis par courriel avec copie à Madame le Préfet des Deux-Sèvres*

*Madame le Maire,*

*Je reçois copie du courrier que Madame BONNISSEAU Milica vous a adressée suite à la réunion du 23 avril au sujet du parc photovoltaïque des Maisons blanches.*

*Je suis consterné par le récit que vous adresse Madame BONNISSEAU de cette réunion ainsi que des propos totalement mensongers qu'elle relate.*

*En ce qui concerne mon intervention, j'ai réagi en mon nom et non en celui du conseil municipal, comme je l'ai d'ailleurs précisé, car les propos de suspicion de prise d'intérêt abusif pour ne pas dire de manigances à l'encontre des représentants de SEOLIS et IMPULSION m'ont particulièrement paru injustifiés et mis mal à l'aise. C'est ce que j'ai signifié à Mme BONNISSEAU.*

*Malgré cela et de façon de plus en plus insistante, elle a continué à proférer ces insinuations. C'est après son long monologue incohérent que je lui ai demandé de se taire.*

*De ce fait mon comportement n'a été à aucun moment inapproprié, violent, insultant et encore moins misogyne.*

*Quant au rappel à la liberté d'expression, je pense que la totalité des participants à la réunion pourrait certifier qu'elle n'a été nullement bafouée.*

*Devant cette attitude redondante et des prises de position systématiquement négatives et agressives de Madame BONNISSEAU, je souhaite que dorénavant toutes les réunions auxquelles elle participe soient enregistrées dans leur totalité.*

*Je déplore également et suis profondément choqué qu'une personne qui prétend défendre la démocratie, exige le respect et invoque le délit d'expression puisse, en fin de réunion me traiter à plusieurs reprises de «CON» à haute et intelligible voix et devant la plupart des participants.*

*Je souhaite vivement que ce climat s'apaise et que vous puissiez faire entendre à Mme BONNISSEAU que le travail d'équipe au sein d'un conseil municipal ne consiste pas à un rejet systématique de tous les sujets à aborder mais à la recherche de consensus dans un esprit constructif, de plus il est indispensable qu'elle respecte le travail effectué par les différentes commissions.*

*Veuillez agréer, Madame le Maire, mes respectueuses salutations.*

*Claude STOFFEL*

*Conseiller municipal*

*Commune de LIMALONGES*

## **Affaires budgétaires**

### ✓ **Vote de crédits supplémentaires (budget lotissement)**

Suite à une coquille concernant le budget « lotissement de la balade » au moment de l'élaboration du budget, il convient de faire un vote de crédits supplémentaires en négatif :

001 (dépenses d'investissement) : - 1 983 €  
16876 (recettes d'investissement) : - 1 983 € pour équilibrer le budget

Le conseil municipal donne un avis favorable à l'unanimité

### ✓ **Dépréciation Créances (budget commune)**

Lors du vote du budget, il avait été voté au 6817 (dépenses fonctionnement) la somme de 1 000 € pour constater la dépréciation d'une créance. Ces sommes à recouvrer concernent des loyers.

Pour effectuer les écritures, la trésorerie de Melle demande en supplément une délibération pour ces « créances douteuses » de 834 €.

Le conseil municipal donne un avis favorable à l'unanimité

## **Parc Photovoltaïque des maisons-Blanches : autorisation de signature du bail**

Monsieur Alain Biraud, 1<sup>er</sup> adjoint sort de la salle et ne prend part ni au débat ni au vote.

Après avoir pris connaissance du bail emphytéotique entre la commune de Limalonges et la société LIMA situé avenue de Paris à Niort 79000, concernant l'autorisation de réaliser et d'exploiter la « centrale photovoltaïque » aux Maisons-Blanches, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le maire à signer ce bail

## **Parc photovoltaïque de la carrière de la Croix Ballet**

Madame le maire présente le projet de parc photovoltaïque sur la carrière de la Croix Ballet, proposé par la Société Dev'Enr, et demande l'avis du conseil municipal.

Après vote (12 voix favorable et 1 abstention), le conseil municipal souhaite recevoir la Société pour avoir des informations complémentaires concernant ce projet.

## **Association Foncière d'Aménagement Foncier Agricole et Forestier : renouvellement du bureau**

**2022/590-646**

Le mandat des membres du bureau de l'Association Foncière (AFAF) arrive à échéance le 25 août 2022. Il convient d'anticiper le renouvellement de la composition du bureau (avant le 1<sup>er</sup> juillet).

Après sollicitation du maire, les membres déjà élus en 2014 sont favorables à leur renouvellement.

Il s'agit de :

- ✓ Pascal Léoment - 25 rue des terrages – Chez Collin – 79190 LIMALONGES
- ✓ Lionel Machet - 9 rue des artisans – Périssac – 79190 LIMALONGES
- ✓ André Demay (suppléant) - 10 rue de la Tourette – Dessé – 79190 LIMALONGES

Le conseil municipal donne un avis favorable à l'unanimité.

## **Contrat téléphonique de la mairie : modification**

Après présentation du nouveau contrat téléphonique auprès de Coriolis par le maire, et après débat, le conseil municipal décide d'ajourner cette demande

## **Course de vélo « tour de l'avenir » organisé par Alpes vélo du 20 août**

Alpes Vélo organisera, avec le soutien d'Amaury Sport Organisation (A.S.O), la 58ème édition du Tour de l'Avenir, du vendredi 18 au dimanche 28 août 2022.

Ils passeront sur la RD 113 (Sauzé-Vaussais – Theil – Montalembert...) le samedi 20 août.

Il convient de trouver une vingtaine de volontaires pour sécuriser les intersections.

Un appel aux associations et à la population va être fait par voie d'affichage sur les panneaux municipaux, et via Illiwap, Facebook et sur le site de la commune.

## **Divers**

1. Jimmy Van Beers, employé communal quittera la commune au 1<sup>er</sup> octobre pour être muté en Vienne.
2. Le tivoli a été livré ce matin, il servira aux écoles lors de leur manifestation du 2 juillet
3. Cimetière : le drone est passé pour les plans, la commission est en attente du rapport du CAUE
4. Bulletin municipal : donner les articles à Jean-Marc Niot au plus tard cette semaine
5. Foot : AG 5 juin à 11 h
6. ACCA : AG 11 juin à 9h30 au local chasse
7. Commission fêtes et cérémonies : 16 juin à 10 h
8. Prochain conseil municipal : 11 juillet à 20 h

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 22 h 00